

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le mardi 20 décembre 2016 à 20 h 30 sous la Présidence de Monsieur Alain GESTAS, Maire.

Présents : M. GESTAS Alain, Mme JACQUET Elisabeth, M. PERDRIX Jacques, Mme CHATELET Jocelyne, M. SOCHAY Hervé, M. MARGUIN Christian, M. POCHON Gérard, M. MOREL Gérard, Mme VITTE Marie-Christine, Mme MOIRAUD Christelle, Mme MONINOT Céline, Mme POCHON Laurence, Mme NAVARIN Cécile, M. GRANGER Julien, M. NEVORET Benoit, M. BESSE Jean-Marie, Mme BOIVIN Nathalie.

Dans l'ordre du jour du compte-rendu : arrivée de Mme DOS SANTOS VIEIRA Isabelle à 20 H 40 à partir de la délibération concernant la vente de lots de bois de chauffage.

Excusé : M. ROBERT Luc

Monsieur NEVORET Benoit a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire renouvelle ses condoléances à M. Gérard MOREL et Mme Brigitte GAVAND pour le deuil qui a frappé leur famille.

Le compte rendu de la réunion du lundi 14 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

PROGRAMME DE COUPE DE BOIS EXERCICE 2017

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2017 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition de programme de coupe de bois pour la campagne 2017,
- désigne, pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicable en la matière :

- M. PERDRIX Jacques
- M. MARGUIN Christian
- M. NEVORET Benoit.

VENTE LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente de lots de bois de chauffage. Il rappelle que le prix du moule de bois pour l'année 2016 a été fixé par délibération en date du 14 décembre 2015 ainsi qu'il suit :

- chêne : 16 €
- autres essences : 12 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la vente des lots de bois de chauffage pour l'année 2016 à :

- M. MARCUCCILI Raphaël, domiciliée à MARBOZ, 105 Route des Loyons au prix global de 72 €,
- M. CHOSSAT Julien, domicilié à MARBOZ, 3965 Route de Sainte-Colombe au prix global de 116,00 €,

- M. BERTHET Georges, domicilié à MARBOZ 160, montée de la Maison Forte, au prix global de 78 €

soit un montant total de 266 €.

RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT ANNÉE 2015

En application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel du service assainissement présenté par le Maire pour l'année 2015.

RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE ANNÉE 2015: SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU BRESSE-REVERMONT

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jacques PERDRIX, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le service public de l'eau potable de l'année 2015 établi par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Bresse-Revermont.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN ÉVOcation RAPPORT CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Le rapport d'activité de l'année 2015 a été transmis en mairie. Il sera envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal.

La Chambre Régionale des Comptes a rédigé un rapport d'observations concernant la gestion du Syndicat au cours des exercices 2009 à 2014. Ce rapport porte sur les domaines d'intervention du Syndicat et leurs modalités, sur la gouvernance du Syndicat et sur la gestion des ressources humaines.

Les différents points importants de ce rapport sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

CONVENTION PARTENARIAT COMMUNE DE MARBOZ/GRTgaz

Monsieur le Maire indique qu'en partenariat avec GRTgaz, il est envisagé de réaliser divers aménagements environnementaux notamment la plantation d'un rideau d'arbres le long du plan d'eau communal, et des plantations permettant une meilleure intégration visuelle de la zone d'activité des Bergeries.

Le soutien financier de GRTgaz s'élèverait à 15 000 €. Cette somme serait versée en trois parts annuelles égales de 5 000 € sur les années 2017, 2018 et 2019.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat à intervenir entre la Commune de MARBOZ et GRTgaz
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

PERSONNEL COMMUNAL - RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Maire indique au Conseil Municipal que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant des primes concernant le régime indemnitaire antérieur au déploiement du RIFSEEP est garanti aux personnels. Ce maintien concerne les primes et indemnités susceptibles d'être versées au titre du grade, des fonctions, des sujétions correspondant à l'emploi.

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis du Comité Technique paritaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2017.

- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE dans le respect des principes définis ci-dessus.

BUDGET 2016 : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Budget général 2016 : décision modificative n° 5

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter des crédits complémentaires, certains crédits ouverts au budget annexe assainissement étant insuffisants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	27 785.00 €	0,00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 023 : Virement à la section d'investissement	27 785.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657364 : SPIC	0.00 €	27 785.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	27 785.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	27 785.00 €	27 785.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	27 785,00 €	0.00 €
Total R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	27 785.00 €	0.00 €

D-2313-363 : Accessibilité Bâtiments communaux	27 785.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	27 785.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	27 785.00 €	0.00 €	27 785.00 €	0.00 €
Total Général		- 27 785.00 €		- 27 785.00 €

Budget annexe assainissement 2016 : décision modificative n° 5

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter des crédits complémentaires, certains crédits ouverts au budget annexe assainissement étant insuffisants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	27 785,00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	27 785,00 €	0.00 €	0.00 €
R-747 : Subventions et part collec	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 785.00 €
Total R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 785.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	27 785.00 €	0.00 €	27 785.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 785.00 €
Total R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 785.00 €
R-10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	27 785.00 €	0.00 €
Total R 10 : dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	27 785.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	27 785.00 €	27 785.00 €
Total Général		27 785.00 €		27 785.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote dont le résultat est le suivant :

Nombre de présents : 18, nombre de votants : 18

Vote : pour 16, abstentions 2

- approuve les décisions modificatives n° 5 indiquées ci-dessus.

Budget annexe ZA des Bergeries 2016 : décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter des crédits complémentaires, certains crédits ouverts au budget annexe assainissement étant insuffisants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6015 Terrains à aménager	0.00 €	14 082.17 €	0.00 €	0.00 €
Total D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	14 082.17 €	0.00 €	0.00 €
R-7015 : Vente de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 082.17 €
Total R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 082.17 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	14 082.17 €	0.00 €	14 082.17 €
Total Général		14 082.17 €		14 082.17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote dont le résultat est le suivant :
Nombre de présents : 18, nombre de votants : 18
Vote : pour 16, abstentions 2
- approuve la décision modificative n° 1 indiquée ci-dessus.

SUBVENTION BUDGET GÉNÉRAL ANNÉE 2016 AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Considérant le déficit du budget annexe « Assainissement»,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter une subvention d'un montant de 121 684,82 € € du budget général au budget annexe« Assainissement ».

DÉCLARATION PRÉALABLE TOITURE BÂTIMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture du local du Club de Football situé 226, avenue des sports à MARBOZ.

Il indique qu'il convient de déposer une déclaration préalable pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour le projet de réfection de la toiture du local du Club de Football,

- autorise Monsieur le Maire à la signer.

PPRT STORENGY : SITUATION DÉLAISSEMENT RIVERAIN

Par courrier reçu en mairie le 8 décembre 2016, Madame Andrée BOUVARD a sollicité le rachat de sa maison située 2320, route des Loyons à MARBOZ, classée en zone de délaissement dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques.

Un accusé de réception lui sera transmis. La copie de ces courriers sera envoyée à tous les contributeurs. La procédure est en cours.

POINT D'ÉTAPE SUR LA FUSION DES INTERCOMMUNALITÉS

La Commune s'inscrit dans le cadre d'une étude sur les transports.

Le pôle de proximité sera à VAL-REVERMONT et regroupera les Communautés de Communes de TREFFORT-EN-REVERMONT et COLIGNY. Il n'y aura pas d'agence à MARBOZ. Les personnels conserveront une activité professionnelle au sein de la nouvelle collectivité.

Les élections pour la future gouvernance se dérouleront au début du mois de janvier 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Différentes informations ont été restituées par les commissions suivantes :

- commission sports, culture, relations avec les associations, vie commerciale, communication fait par Elisabeth JACQUET
- commission voirie, assainissement, affaires agricoles, environnement, affaires économiques et urbanisme fait par Jacques PERDRIX
- commission scolaire et centre de loisirs fait par Jocelyne CHATELET
- commission voirie, travaux neufs, gestion des services techniques et des espaces verts fait par Hervé SOCHAY
- commission gestion et entretien des bâtiments communaux fait par Christian MARGUIN.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal est informé des demandes de permis de construire suivantes :

- CHANEL Jacqueline et Daniel, Le Boidillon : construction maison individuelle
- SCI ANWEILER, ZA des Bergeries : construction bureaux et maison de gardiennage.

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption urbain lors des ventes suivantes :

- par les Consorts PIGUET d'un immeuble bâti, situé 46 Place du Carouge,
- par les Consorts LABRANCHE d'immeubles non bâtis, situés « Les Sourdières »,
- par la SCI MONCETY d'un immeuble bâti situé à « Montcéty ».

Le Maire a signé :

- une convention de mission d'archivage avec le Centre de Gestion de l'Ain situé à PERONNAS. Pour l'ensemble de la mission soit 22 jours d'intervention à compter du 8 novembre 2016, la Commune versera au Centre de Gestion la somme de 5 500 €.
- l'avenant n° 5 au contrat d'assurances multirisques de la Commune proposé par la Mutuelle de l'Est « la Bresse ». Les garanties du contrat sont étendues à la Maison de la Chasse, aux toilettes publiques Place du Champ de Foire, à un bâtiment d'habitation situé au lieu-dit « Jane ». L'entrepôt communal « Rue Saint-Crépin » est retiré du contrat. Ces modifications entraînent une augmentation de la prime de 56,37 € pour la période du 6 août 2016 au 30 juin 2017.
- un contrat d'assurance pour garantir la tondeuse à gazon GRILLO. Ce contrat est conclu avec Groupama Rhône-Alpes Auvergne avec effet du 30 septembre 2016. La cotisation annuelle s'élève à 291,21 € TTC.
- un marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 concernant la création d'un réseau d'eaux usées secteur RD 28b et place du Carouge. Ce marché est conclu avec le groupement d'entreprises ROUX TP/PIQUAND TP pour un montant de 164 552,00 € HT soit 197 462,40 € TTC.

La séance est levée à 22 H 40.